GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

INSCRIPTION D'UNE HYPOTHÈQUE FLUVIALE

- Le bordereau
- Les tarifs

I - Inscription et radiation d'un acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droit réel.
somme inférieure à 20800€ = 22,43 €
somme supérieure à 20800€ = 52,94 €

II - Mutation (vente)
somme inférieure à 20800€ = 22,43 €
somme supérieure à 20800€ = 52,94 €
- Mutation (après décès) = 22,43 €

III - Hypothèques fluviales
somme inférieure à 20800€ = 22,43 €
somme supérieure à 20800€ = 52,94 €

IV - Mention de radiation totale ou partielle d'une inscription d'hypothécaire
somme inférieure à 20800€ = 22,43 €
somme supérieure à 20800€ = 52,94 €

V - Mention d'antériorité ou subrogation, renouvellement d'inscription
somme inférieure à 20800e = 19,9 €
somme supérieure à 20800€ = 33,86 €

VI - Dépôt de procès verbal de saisie = 1,3 €
Radiation de dépôt de procès verbal de saisie = 1,3 €

VII -
Délivrance de tout état d'hypothèque = 2,56 €
Délivrance de tout état de mutation = 2,56 €
Délivrance de tout état de saisie = 2,56 €